

Grand Poitiers Communauté urbaine

Se déplacer en ville à vélo

Rapide, écologique et économique, le vélo est le mode de déplacement idéal en ville. De plus, le vélo à assistance électrique permet de profiter de tous les avantages du vélo sans produire d'effort.

Pour se rendre au travail, aller en cours, accompagner les enfants à l'école, le vélo est adapté à toutes les pratiques quotidiennes.

Se déplacer à vélo en ville

Circuler à vélo implique de respecter quelques règles élémentaires et d'adopter un comportement vigilant par rapport aux usagers plus vulnérables qu'ils soient piétons, personnes à mobilité réduite, ...

Pour rappel : le port du casque à vélo est désormais obligatoire pour les moins de 12 ans.

Les aménagements en faveur du cycliste

Double sens cyclable, cédez le passage cycliste au feu, ..., les cyclistes et les automobilistes sont confrontés à de nouvelles pratiques de circulation dans la ville.

Temps de parcours vélo à la carte

En un coup d'œil, visualiser le temps de trajet à vélo pour aller d'un point A à un point B dans un rayon de 10 km autour de Poitiers et entre les communes limitrophes.

C'est aujourd'hui possible grâce à la carte « vélo Minute ». Réalisée par l'association

[Vélotaf Grand Poitiers](https://velotafgrandpoitiers.org/) (<https://velotafgrandpoitiers.org/>)

, elle utilise un code couleur pour distinguer la durée des temps de parcours et mentionne les temps de parcours en vélo classique et à assistance électrique.

Saviez-vous par exemple que pour relier Pouzioux-la-Jarrie à la Demi-Lune **13 min en vélo à assistance électrique** suffissent ? En vélo classique, le trajet requiert tout juste 17 min.

De quoi déclencher la solution vélo.



[Consulter les cartes minutes de Vélotaf Grand Poitiers](https://velotafgrandpoitiers.org/cartes-minutes/)

(<https://velotafgrandpoitiers.org/cartes-minutes/>)

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRE :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30